

SPECIAL Début de carrière

Enseigner : un métier qui s'apprend !

Les premières expériences de classe sont déterminantes dans le parcours professionnel d'un-e enseignant-e. Si tous les enseignant-es débutant-es ont à cœur de ne pas manquer ce rendez-vous, les conditions difficiles dans lesquelles ils sont depuis maintenant quatre ans ne leur ont pas facilité la tâche. En effet, c'est bien quatre générations d'enseignant-es qui ont été sacrifiées par la réforme dite de la masterisation.

Avec la mise en place des ESPE, Le Ministre a engagé une nouvelle réforme de la formation des enseignants. Sa mise en place concrète démontre que les garanties indispensables à une formation initiale et continue de qualité ne sont pas encore au rendez-vous cette année.

Les enseignant-es débutant-es qui n'ont pas eu de formation professionnelle sont encore oublié-es. Les stagiaires sont utilisés comme simple moyen de remplacement, les stages de formation continue destinés aux T1 et aux T2 ont disparu, et rien ne semble prévu dans la réforme pour palier ce gâchis.

Revendiquer une formation professionnelle de qualité répondant à l'ambition de faire réussir tous les élèves fait partie intégrante de ce que porte le SNUipp-FSU. Ce sont des enjeux pratiques que cela pose que nous vous proposons de discuter lors du stage début de carrière que nous organisons le 20 mars 2014

Mouvement départemental, questions de métier, ateliers pédagogiques... Ce stage est l'occasion de répondre aux questions que vous vous posez, d'échanger, et d'ouvrir des pistes de réflexion sur la classe.

Nicolas Durrieu et Adrien Martinez

**Jeudi 20 mars : Stage début de carrière.
Inscrivez-vous dès maintenant !**

Sommaire

P.1 : Édito

P.2 : Formation

P.3 : Le SNUipp-FSU

P.4 Stage début de carrière

P.5 : Modalités d'inscription

P.6 : Le mouvement départemental

P.7 : Fiche de contrôle mouvement

P.8 : Bulletin d'adhésion

Déposé le 21 janvier 2014


Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déclaration du SNUipp-FSU au Conseil de Formation du 28 novembre 2013

Il y aura de la déception dans cette intervention. Il y aura aussi de la colère. Il y aura de l'exaspération. La nôtre, nous qui sommes représentants des personnels. Celles des PES qui ont eu cette année une entrée dans le métier pire que les PES des années précédentes. Celles des PE qui ont vu leurs stages de formation continue annulés à la dernière minute. Celles de tous les PE qui n'ont plus accès à aucune formation de leur choix. Celles des PEMF qui n'ont pas le temps ni les moyens d'assurer leurs missions, notamment dans le cadre de la mise en place des ESPE. Celles des tuteurs. Et celles des contractuels admissibles qui ont dû, le 14 novembre dernier, appeler à un rassemblement, pour que Monsieur le Recteur accepte de répondre, de façon très insatisfaisante au demeurant, à leur courrier. Permettez-nous de rappeler que Monsieur le Recteur, ayant sous sa responsabilité et les moyens de l'Education Nationale et les Universités, et donc l'ESPE, était le destinataire idoine de ce courrier.

Vous allez nous exposer trois problèmes, qui ont tous la même solution.

Premier problème : Le 27 septembre dernier, du fait des dysfonctionnements multiples (Temps partiels non complétés, directeurs pas déchargés, problèmes d'affectations, manque de remplaçants...), 52 PES se sont retrouvés devant une classe, en pleine responsabilité, du jour au lendemain. 52 professeurs des écoles stagiaires qui ont dû stopper net leur formation pour aller occuper des classes et pallier le manque de personnels dans de nombreuses écoles. 52 nouveaux enseignants qui ont connu une entrée dans le métier pire que celle des enseignants débutants des années précédentes.

Deuxième problème : Alors que les stages dans les écoles de la Gironde (4 stages massés de 3 semaines) avaient été présentés aux étudiants comme intégrés dans leur formation à l'ESPE, et qu'à cette fin ils devaient travailler avec la classe de leur tuteur 3 stages sur 4, vous avez rompu ce contrat de formation et annoncé que désormais leurs stages auront pour objectif le

remplacement des maîtres absents dans le département. Les étudiants ont appris leur affectation à peine une semaine avant le début du stage. Passons sur le fait que dans un certain nombre de cas, ce sont ces étudiants qui ont appris la nouvelle à leur tuteur. Passons aussi sur le fait que certains enseignants, notamment dans la circonscription de Bx-bègles, se sont vus imposés avec seulement deux jours d'anticipation un départ en stage qu'ils n'avaient pas demandé. La quasi-totalité des étudiants concernés se sont mobilisés pour défendre la qualité de leur formation. Ils ne pourront se satisfaire des réponses qui leur ont été données le 14 novembre.

Troisième problème : Vous avez supprimé un certain nombre de stages de formation continue dans une situation déjà dramatique. En effet avec 6345 journées de stage annoncées au dernier conseil de formation pour l'année 2013-2014, Il restait à peine assez pour les stages « institutionnels » (direction...). Rien pour répondre aux besoins exprimés par les enseignants. Nous étions au niveau le plus bas de ces dix dernières années. Et cela sans les dernières annulations.

La comparaison avec l'année 2003-2004 est assez éloquente. En 2003-2004, il y avait 16301 journées-stagiaires (soit à peu près 111 ETP). Aujourd'hui 6345 (43 ETP), avant les suppressions. 10 000 de moins. En 2003-2004, 8284 journées-stagiaires étaient remplacées par les PE2 (soit 56 ETP, correspondant à 350 PE2), le reste par des titulaires mobiles.

Trois problèmes donc, et une solution. Vous avez répondu aux contractuels admissibles qu'ils devaient entendre qu'ils étaient dans le plafond d'emploi. Entendez que la solution est de réclamer et d'obtenir une augmentation du plafond d'emplois. Pour garantir à tous les arrivants dans le métier que leur premier contact avec le terrain soit présidé par une logique de formation, et non pour colmater les trous de la pénurie de postes. Pour garantir à tous les enseignants leur droits à la formation continue.

Dans l'immédiat, nous demandons que les stages de formation continue annulés soient remis en place, avec un délai d'information aux collègues suffisant. Nous nous joignons aux demandes des contractuels admissibles : vous annoncez lors du précédent PDF qu'ils pourraient éventuellement être amenés à effectuer des remplacements dans une autre classe que celle de leur tuteur en janvier/février. Nous considérons avec eux que cette éventualité a été consommée aujourd'hui, lors de leur deuxième stage. Nous demandons donc avec eux qu'ils puissent retourner chez un tuteur pour les troisième et quatrième stage, afin de refaire lien avec leur formation dans l'ESPE et de renouer avec une logique de formation. Nous réitérons nos demandes de protection pour les affectations des PES.

Pour l'année prochaine, nous demandons que les lauréats du concours 2014 anticipé aient à minima les mêmes conditions d'entrée dans le métier que les PES antérieurs. Nous demandons des dispositifs de formations continuées pour les PES et les débuts de carrière titulaires. Nous nous ne satisfaisons pas du mi-temps en responsabilité envisagé par le ministère pour les futurs lauréats du concours 2014. Ce temps doit être réduit. Toujours est-il que nous ne pourrions accepter qu'ils soient utilisés comme moyen de remplacement au détriment de leur formation. Nous demandons le retour au droit à une formation continue, répondant aux besoins exprimés par les enseignants, et librement consentie par eux, avec comme perspective l'exercice du droit à une semaine de formation par an et par enseignant.

Ces exigences ont un coût, nous le savons, nous l'avons chiffré. C'est d'ailleurs entre autre pour cela que le SNUipp-FSU fait des revendications budgétaires un élément de son appel à la grève du 5 décembre prochain. Mais, réforme après réforme, coup dur après coup dur, une évidence reste : enseigner est un métier qui s'apprend. Et l'école de la réussite de tous exige que l'on s'en donne les moyens.



Formation

PES : nouvelle régression

Le 27 septembre dernier, du fait des dysfonctionnements multiples (Temps partiels non complétés, directeurs pas déchargés, problèmes d'affectations, manque de remplaçants...), 52 PES sur 165 se sont retrouvés devant une classe, en pleine responsabilité, du jour au lendemain. 52 professeurs des écoles stagiaires qui ont dû stopper net leur formation pour aller occuper des classes et pallier le manque de personnels dans de nombreuses écoles. 52 nouveaux enseignants qui ont connu une entrée dans le métier pire que celle des enseignants débutants des années précédentes.

Aujourd'hui, nous apprenons une nouvelle régression. Alors qu'au conseil de formation du 28 novembre, l'administration annonçait que les 165 PES auraient, entre janvier et mars, 4 semaines de formation à l'ESPE, il apparaît maintenant que ce temps sera tout ou partie remplacé par de l'observation chez les PEMF.

Surcharge de travail pour les PEMF donc. Et réduction du volume de formation en didactique, qui était jusque là assuré par ces 4 semaines dans l'ex-IUFM.

Encore une fois, les entrants dans le métier subissent les travers d'une réforme mal ficelée, qui ne s'est pas donné les moyens de sa réussite.



SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture)**. Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la **réussite de tous les élèves** d'autant que le lien entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales existe toujours. Le SNUipp-FSU défend pour cette raison un **service public d'éducation de qualité qui offre les mêmes chances à chaque enfant quelle que soit son origine**.

L'unité syndicale est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. Pour cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents.

L'information et la défense des personnels

dans la transparence et l'équité sont également des missions du SNUipp-FSU, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département.

Mais le SNUipp-FSU, ce n'est pas que cela.

Il se bat :

– pour la transformation de l'école (plus de maîtres que de classes, travail en petits groupes, abaissement des effectifs par classe, plus de concertation et de travail en équipe...).

– pour réfléchir sur les problèmes de société (prendre en compte les grands problèmes de société, construire avec d'autres des propositions pour combattre le chômage, l'exclusion, les inégalités...).

**Pour adhérer au SNUipp-FSU,
renvoyez le bulletin d'adhésion en dernière page de ce journal.**

IL FAUT VOIR
GRAND POUR
LES ENFANTS

**LES ENSEIGNANTS, ACTEURS
DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE**



Stage syndical

Début de carrière

Stagiaires, T1, T2, T3

Vous débutez dans le métier et vous vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires...).

Comme chaque année, le SNUipp33 organise un stage « début de carrière » le jeudi 20 mars afin de répondre au mieux à celles-ci.

Lors de cette journée les délégué(e)s du personnel du SNUipp vous aideront dans la saisie du mouvement. Vous pourrez également participer aux ateliers proposés.

Participer à un stage syndical, c'est :

- ✓ l'occasion de débattre,
- ✓ échanger avec la profession,
- ✓ avoir les bonnes réponses à ses questions,
- ✓ réfléchir tous ensemble,
- ✓ un moment convivial.

Enfin, **c'est un droit : utilisez-le !**

Le SNUipp-FSU défend l'idée d'une transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous. Cela passe par des revendications de moyens, mais aussi par des réflexions pédagogiques. C'est pourquoi nous invitons les mouvements pédagogiques lors de ce stage.

AGEEM

Association Générale
des Enseignants de Maternelle

GFEN

Groupe Français d'Éducation Nouvelle

ICEM

Pédagogie Freinet

Matin

Le mouvement départemental

Comment ça marche?

Questions métiers

Après-midi

Ateliers au choix animés par :



Institut Coopératif de l'École Moderne - Pédagogie Freinet

Jeudi 20 mars

(9h00-16h30)

Bordeaux

Athénée Municipal

**(inscription avant
le 20 février)**

neo.snuipp.fr

→ pour les professeurs des écoles
débutants dans le métier



MODALITES D'INSCRIPTION AU STAGE

1- Envoyer un courrier de demande de congé pour stage **1 MOIS AVANT** le début du stage.

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN (anciennement IA) sous couvert de l'IEN)

NOM, Prénom:

Grade et fonction:

Ecole:

Date:

À monsieur le Directeur Académique,
sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le

Ce stage se déroulera à Bordeaux, il est organisé par la FSU Gironde sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

2- Envoyer le bon d'inscription au stage à :

SNuipp-FSU de Gironde, 44 cours Aristide Briand 33 000 Bordeaux

Bon d'inscription au stage « début de carrière »

Nom : Prénom :

Adresse électronique :

Adresse :

École :

Questions que vous souhaitez aborder lors du stage :

.....
.....
.....

IL FAUT
VOIR
GRAND
POUR LES
ENFANTS

LES
ENSEIGNANTS,
ACTEURS DE LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉCOLE



le mouvement départemental

1ere phase du mouvement : CAPD du 27 mai 2014

Le mouvement se fait **par ordre de barème**. L'ordre des vœux n'influence pas la possibilité d'obtenir un poste, si ce n'est qu'en obtenant le vœu numéro 7, par exemple, vous ne postulez plus pour les suivants. Il est donc important que l'ordre de vos vœux soit bien celui de vos préférences.

Nous n'avons plus de déclaration préalable au mouvement, donc tous les postes seront publiés, seuls les vacants seront étiquetés en tant que tels

Les postes susceptibles d'être vacants qui se libèrent **sont traités de la même façon** que les postes vacants. Dans une même école, ils ont le même code.

Attention, bien lire les règles du mouvement ! Celles-ci sont départementales.

Si vous êtes nommé(e)s lors de cette phase vous obtenez le poste à titre définitif

2eme phase du mouvement : CAPD du 3 juillet 2014

A l'issue du premier mouvement, **les personnels restés sans poste** établiront une nouvelle liste de vœux à partir de la publication

- des postes restés vacants au 1^{er} mouvement
- des nouveaux regroupements de service
- des supports de directions vacants
- des postes qui se libèrent après la publication du 1^{er} mouvement (ASH, exeat, etc....)

Les nominations se font selon les mêmes modalités que le 1er mouvement informatique (sur i Prof). Lors de cette CAPD les personnels restés à nouveau sans poste seront nommés d'office en fonction des vœux déjà émis.

Les postes a) peuvent donner lieu à nomination à titre définitif (si les conditions d'obtention du poste requises sont remplies).

Les postes b), c), d), donneront lieu à nomination à titre provisoire.

3e phase du mouvement : CAPD du 28 août 2014

Examen des demandes de délégations et affectations des derniers enseignants sans poste.

4e phase du mouvement : CAPD du 28 août 2014

Calendrier du mouvement départemental 2014

1ere phase du mouvement

Lundi 17 mars 2014 : publication des postes - début de saisie des vœux

Dimanche 30 mars 2014 : fin de saisie des vœux

Mercredi 9 avril 2014 : envoi des accusés réception

Lundi 21 avril 2014 : date limite réclamation AR

Mardi 27 mai 2014 : CAPD mouvement principal

2eme phase du mouvement

Mardi 17 juin 2014 : publication des postes - Début de saisie des vœux

Dimanche 22 juin 2014 : fin de saisie des vœux

Jeudi 3 juillet 2014 : CAPD mouvement complémentaire

3^e et 4^e phases du mouvement

CAPD du jeudi 28 août 2014 et CAPD du mardi 9 septembre 2014 .

Les barèmes

En Gironde, le barème est : AGS (au 31/12/2013) + 1 point par enfant de moins de 20 ans.

Depuis l'an dernier note pédagogique a été enlevée du barème comme le demande depuis longtemps le SNUipp-FSU

En cas de problème ou pour des précisions sur votre cas personnel, appelez-nous au **05 56 31 26 63**

**A renvoyer au
SNUipp-FSU 33**



Fiche de contrôle pour le mouvement départemental

SNUipp-FSU 33
44, cours Aristide Briand
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 31 26 63
Fax : 05 56 31 23 19
snu33@snuipp.fr

ATTENTION :
Nous publions les résultats nominatifs du mouvement .
SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE NOM PARAISSÉ DANS NOS PUBLICATIONS, PRÉVEZ-NOUS **PAR COURRIER**.



Liste des vœux		
RANG	CODE	DESIGNATION
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Nom : _____

Prénom : _____

Syndiqué Non syndiqué

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Poste d'exercice cette année : _____

à TP à TD délég.

AGS au 31.12.13 :
_____ ans _____ m _____ j

Nombre d'enfants de moins de 20 ans, nés entre 01/01/94 et 31/03/14:	
TOTAL :	



SNUipp FSU 33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
 33000 Bordeaux

SNUipp-FSU Bulletin d'adhésion 2013-2014

**Adhérons !
 Agissons
 ensemble !**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp - FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.
66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Syndiqué-e en 2012-13 Jamais syndiqué-e Ancien-ne syndiqué-e

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse électronique : _____

Nom et adresse d'affectation : _____

Fonction : _____ étudiant à l' ESPE

Cotisations instits et PE			
Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	

Situations particulières	
Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps Temps partiel, ...	3/5 de la cotisation % quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Stagiaires	80 €
Étudiants M2	35€

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp-FSU.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date: _____ Signature: _____

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Je paye avec chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	143€	151€	160€	169€	191€	205€
C.E	191€	207€	217€	231€	244€	

Retraité-e-s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT- COTISATIONS SNUipp FSU Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
Nom, prénom et adresse :				SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex	
COMPTE A DÉBITER				NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER	
Codes RIB				Nom et adresse de votre banque :	
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé		

Date: _____ Signature: _____

Joindre obligatoirement un RIB